



COMMUNE D'AUSSAC-VADALLE

Feuille d'informations municipales

N°233 du mardi 2 juin 2020

Second tour des municipales :

Le second tour des municipales est prévu le dimanche 28 juin.

Le bureau de vote sera ouvert de 08h00 à 18h00 et se tiendra au centre socio-culturel afin de respecter les mesures de protection sanitaire. Des dispositions particulières sont en cours d'élaboration par le ministère de l'intérieur et vous seront communiquées au plus vite.

Benne à verre d'Aussac:

La benne à verre d'Aussac va être placée au niveau du château d'eau. Ce nouvel emplacement permettra un stationnement plus facile. Un bilan de son usage sera réalisé pour vérifier le bien fondé de cette nouvelle localisation.

INTERNET Très Haut Débit :

La mise en service du réseau WIFI à 30 Mbits de la société Nomotech devrait se réaliser cet été, principalement au bénéfice des habitants de Ravaud qui utilisent encore l'ancien réseau wifi d'ALSATIS. Ce dernier est obsolète depuis 2018. En effet la municipalité travaille depuis cette date avec le syndicat Charente Numérique et le prestataire pour supprimer cette zone blanche (23 zones blanches existent en Charente). Une convention a été signée pour planter une antenne sur le mât actuel dans le village de Ravaud.

La municipalité est à l'écoute des utilisateurs et s'emploie pour trouver des solutions pertinentes.

Ecoles :

Du mardi 2 juin au 3 juillet l'accueil des enfants de parents prioritaires des écoles de Tourriers et d'Aussac-Vadalle sera assuré par Mme Fougeray, enseignante remplaçante, dans la classe de CE1.

Dans le cadre du dispositif 2S2C une convention entre l'Education Nationale et la municipalité a été signée. Mme Navard, animatrice diplômée du B.A.F.A. a été recrutée par la commune et interviendra sur les horaires scolaires pour aider à la prise en charge du groupe. Une rotation est prévue sur la journée et par classe d'âges des élèves.

Pour rappel, les élèves devront être inscrits une semaine à l'avance auprès de la directrice du lieu d'accueil à l'adresse suivante : ce.0160440s@ac-poitiers.fr

Pour la même période prise en charge des autres élèves par Mme Louis/Mme Bourgeois.

La classe ayant une capacité d'accueil de 14 élèves, la prise en charge sera assurée en **alternance une semaine sur deux**.

Mme Debacq continuera le distanciel et les classes virtuelles pour ses élèves jusqu'au 3 juillet.

Les horaires d'entrées et de sorties des classes seront décalés.

- Groupe de Mme Louis/Mme Bourgeois : entrée à **8h50** et sortie à **16h15**

- Groupe de Mme Fougeray : entrée à **9h00** et sortie à **16h25**

Si les enfants ne vont pas en garderie, nous vous remercions de respecter ces horaires pour la sécurité de tous.

Pour rappel, **aucun transport entre écoles ne sera assuré**. Le service de cantine sera assuré pour les élèves accueillis en 2 services avec un **premier service à 11h45** et un **deuxième service à 12h45**.

Une garderie sera mise en place le matin à partir de **8h30** et le soir **jusqu'à 18h00** dans la cour de l'école séparée en deux suivant l'effectif des élèves présents et selon les conditions météorologiques.

Le nouveau protocole est téléchargeable sur le site Internet de la mairie <http://www.aussac-vadalle.fr/>

Recensement militaire : (enfants nés en 2004)

Le recensement est obligatoire. Il concerne garçons et filles dès l'âge de 16 ans, et jusqu'à trois mois au-delà de la date d'anniversaire. L'inscription se fait à la mairie du domicile avec présentation d'une pièce d'identité et du livret de famille. **L'attestation de recensement délivrée est obligatoire pour toute inscription aux concours, examens soumis au contrôle de l'autorité de l'état.**

Cette démarche citoyenne permet l'inscription systématique sur les listes électorales dès l'âge de 18 ans.

Les jeunes gens (garçons et filles) nés en – **juillet-août-septembre 2004** sont priés de se présenter au secrétariat de mairie aux heures habituelles d'ouverture munis du livret de famille et la carte d'identité, afin d'effectuer les démarches nécessaires à leur recensement.

Calitom :

La commune organise avec Calitom un achat groupé de bacs individuels pour les administrés. Les personnes intéressées peuvent se présenter en mairie, aux horaires d'ouverture. Il est également possible de commander des bacs jaunes (tri sélectif). Aucune commande n'est prise par téléphone.

AIPE : collecte de cartouche d'encre

L'AIPE avec le concours des mairies collecte les cartouches d'encre afin de récolter des fonds pour les écoles. Un carton sera mis à disposition à la mairie par l'AIPE. Ne les jetez pas. Pensez aux enfants.

SDEG 16 : Groupement de commandes pour l'achat d'électricité

La commune a signé avec le Syndicat d'électricité une convention pour l'achat d'électricité, de fournitures et de services en matière d'efficacité énergétique. En effet la commune ne peut plus bénéficier du tarif de base pour l'électricité et doit sélectionner un fournisseur. Ce regroupement permettra d'obtenir le meilleur prix.

Défense Incendie à Vadalle:

La dernière bâche incendie prévue sur notre commune est opérationnelle depuis le 25 mai. D'une capacité de 120 m³, elle assure deux heures de lutte contre l'incendie ce qui correspond au besoin en eau pour éteindre l'incendie d'une maison d'habitation. Elle permet d'assurer la sécurité des maisons situées à la sortie Est de Vadalle.

Transport

Nous avions proposé en juillet 2018 de mettre en place une desserte par minibus vers l'arrêt de bus de Tourriers. La viabilité de cette opération nécessite une participation des usagers. Le Président de la commission des transports de la Région Nouvelle Aquitaine nous a informé que dans le cadre de la loi d'orientation des mobilités du 26 décembre 2019, notre dossier pourrait être éligible à une aide de la Région. La participation des usagers deviendrait quasi symbolique dans ce cadre. Ce bus serait ouvert à tous ! Il est donc nécessaire de déposer un nouveau dossier.

Confinement :

Je remercie tous les habitants qui dans leur grande majorité ont été exemplaire dans l'application des mesures de confinement. Nous pouvons dès à présent en tirer le bénéfice. Il faut encore rester prudent et suivre les dernières consignes qui nous sont données. Le strict respect de ces dispositions est nécessaire pour éviter une deuxième vague et le retour à un confinement dur ! *Protégez vous et prenez soin de vous*
Enfin je tiens à remercier les Agents municipaux, les enseignants, les conseillers municipaux et les administrateurs du CCAS pour leur engagement pendant le confinement.

Cordialement
Le Maire

N° de permanence de la Mairie : 06 75 75 72 68

Mairie 61 rue de la République 16560 AUSSAC-VADALLE Tél : 05.45.20.61.60 Fax : 09.72.31.00.94
Internet : www.aussac-vadalle.fr Courriel : mairie@aussac-vadalle.f